

## **Synthèse du deuxième rapport d'étape de l'évaluation du Revenu contractualisé d'autonomie (RCA)**

*Le Revenu contractualisé d'autonomie (RCA) est un programme d'accompagnement à destination des jeunes de 18 à 22 ans connaissant des difficultés d'insertion, financé et piloté par le Fonds d'expérimentation pour la jeunesse<sup>1</sup>. Il est expérimenté par 82 missions locales depuis avril 2011, pour une durée de deux ans, et fait l'objet d'un protocole d'évaluation scientifique conforme aux standards internationaux. Ce document fait la synthèse du deuxième rapport d'étape de l'équipe quantitative d'évaluation du RCA (Crest / J-Pal / École d'économie de Paris). L'équipe qualitative (Credoc) a également communiqué un rapport d'étape en décembre 2012 qui fait le point sur le ressenti des jeunes face au RCA. **Un rapport final sera communiqué fin 2013 : il permettra de se prononcer définitivement sur l'efficacité du dispositif.***

### **Le RCA : un dispositif proche du Civis, mais doté d'une allocation mensuelle et garantie**

L'évaluation du RCA a un objectif principal : déterminer si ce dispositif accroît l'insertion des jeunes bénéficiaires dans l'emploi durable (par rapport au dispositif proposé habituellement aux jeunes, le Civis<sup>2</sup>). Le RCA est un dispositif proche du Civis, en termes de public visé et d'offre d'accompagnement. Il diffère cependant de celui-ci selon trois dimensions : l'allocation mensuelle garantie de 250 € offerte la première année aux jeunes bénéficiaires, la durée initiale plus longue (deux ans pour le RCA contre une année pour le Civis), et la poursuite de l'accompagnement des jeunes lorsqu'ils sont en emploi.

Le RCA est également proche de la « garantie jeunes », nouveau dispositif que le gouvernement actuel devrait mettre en place à partir de septembre 2013 dans 10 territoires pilotes et qui devrait concerner à terme 100 000 jeunes<sup>3</sup>. Comme le RCA, la « garantie jeunes » serait adossée au Civis. Comme le RCA, elle s'appuierait sur une relation contractuelle entre un conseiller de mission locale et un jeune, dans une logique de droits et devoirs. Enfin, toujours comme le RCA, elle prévoirait une garantie de ressources lors des périodes d'inactivité du jeune. Cette aide financière serait toutefois deux fois plus élevée dans le cadre de la « garantie jeunes » : d'un « niveau équivalent au RSA », autour de 475 € en 2012 pour cette dernière, contre 250 € dans le cadre du RCA. Autre différence, la durée de la « garantie jeunes » serait d'une année renouvelable (à l'instar du Civis), contre deux ans d'emblée dans le cadre du RCA.

Pour l'instant, la « garantie jeunes » n'est connue que dans ses grandes lignes. La présente synthèse reviendra dans une dernière partie sur les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérimentation du RCA pour l'élaboration des modalités de fonctionnement de la « garantie jeunes ».

### **Un protocole d'évaluation original, bien appliqué, avec une forte mobilisation des missions locales**

Le protocole d'expérimentation du RCA a été conçu de manière à correspondre aux standards scientifiques internationaux. Il permet de comparer un groupe de jeunes à qui l'on a proposé le RCA à un « groupe de contrôle » de jeunes bénéficiaires du Civis. Ces deux groupes ont été tirés au sort : ils étaient de ce fait similaires avant le démarrage de l'expérimentation<sup>4</sup>. Parmi les jeunes à qui l'on a proposé le RCA (ci-après, groupe RCA), environ 80 % l'ont accepté, et 20 % sont restés en Civis. Dans le groupe de contrôle (ci-après, groupe Civis), la totalité des jeunes ont été suivis en Civis.

<sup>1</sup> <http://www.experimentation.jeunes.gouv.fr>.

<sup>2</sup> Voir le [site du ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social](#) pour une présentation détaillée du Civis.

<sup>3</sup> Voir le [discours](#) du Premier ministre en clôture de la Conférence nationale contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (11 décembre 2012), qui présente les grandes lignes de ce dispositif.

<sup>4</sup> Concrètement, l'évaluation porte sur environ 5 500 jeunes qui sont venus s'inscrire en Civis pour la première fois en février ou mars 2011 dans l'une des 82 missions locales participant à l'expérimentation. Dans la moitié des missions locales, on a proposé aux jeunes inscrits en février d'obtenir un RCA plutôt qu'un Civis. Les jeunes inscrits en mars dans ces missions locales conservent le Civis, et servent ainsi de groupe de contrôle. Dans l'autre moitié des missions locales, on a proposé aux jeunes inscrits en mars d'obtenir un RCA plutôt qu'un Civis, et les jeunes inscrits en février servent ainsi de groupe de contrôle. Les jeunes ont répondu favorablement à l'offre qui leur était faite de passer du Civis au RCA : 80 % d'entre eux l'ont acceptée, grâce notamment à une forte mobilisation des missions locales.

Deux enquêtes téléphoniques d'une durée de 30 minutes ont été réalisées, en avril 2011 et en avril 2012, auprès des quelques 5 500 jeunes inscrits en février et mars 2011 dans les missions locales participant à l'expérimentation. Le taux de réponse est élevé pour ce type d'enquête (79 % pour la première, 62 % pour la seconde).

### **Des jeunes accueillis par les missions locales souvent en grande difficulté d'insertion**

La première enquête, menée lors du démarrage de l'expérimentation, révèle que les jeunes suivis pour la première fois dans le cadre du Civis ou du RCA par les missions locales cumulent pour une grande partie d'entre eux de nombreuses difficultés : un niveau de qualification bas (73 % d'entre eux n'ont pas le baccalauréat), une expérience professionnelle souvent courte, et l'absence de moyens de transport (seul un tiers d'entre eux disposent du permis de conduire).

Par ailleurs, une partie de ces jeunes sont confrontés à des difficultés financières importantes : en avril 2011, au moment où ils s'inscrivent pour la première fois à la mission locale, 22 % ont passé au moins une journée sans un repas complet au cours des 12 derniers mois et 49 % ont été en découvert bancaire au moins une fois durant la même période.

L'enquête interroge aussi les jeunes sur les raisons qui les ont conduits à s'inscrire à la mission locale : la moitié d'entre eux (52 %) avaient en priorité l'idée de recevoir une aide pour trouver un emploi, un quart (24 %) pour une formation, 10 % pour un apprentissage, et seulement 11 % déclarent chercher en priorité une aide financière.

### **Les jeunes suivis en RCA s'investissent davantage dans leur accompagnement par la mission locale et sont plus satisfaits de celui-ci (par rapport aux jeunes suivis en Civis)**

Les jeunes du groupe RCA vont plus souvent à la mission locale et restent plus longtemps suivis, alors même que l'offre d'accompagnement en Civis et en RCA est la même. Un an après le démarrage de l'expérimentation, seulement 48 % parmi les jeunes du groupe Civis déclarent avoir rencontré leur conseiller de mission locale au cours des 3 mois précédant l'enquête. Ils sont 64 % dans le groupe RCA. De façon similaire, seuls 30 % des jeunes du groupe Civis se déclarent encore dans leur programme d'accompagnement à la mission locale au moment de l'enquête, cette proportion est doublée dans le groupe RCA. Cela s'explique en partie par le fait que les jeunes suivis en RCA ont une incitation plus forte à se rendre à la mission locale chaque mois : c'est une condition nécessaire pour bénéficier de l'allocation.

Les jeunes du groupe RCA bénéficient *de facto* d'un accompagnement plus régulier : ils déclarent plus souvent qu'entre janvier et mars 2012, leur conseiller leur a proposé des offres d'emplois ou des stages en entreprise (30 % dans le groupe RCA, contre 23 % dans le groupe Civis) ou des formations et ateliers (ex : CV ou lettre de motivation) à la mission locale (39 % dans le groupe RCA contre 30 % dans le groupe Civis).

Enfin, les jeunes du groupe RCA se déclarent plus satisfaits de l'accompagnement dont ils ont bénéficié (38 % sont très satisfaits dans le groupe RCA, contre 27 % dans le groupe Civis) et ont plus confiance dans leur mission locale (87 % contre 81 %).

### **Des efforts de recherche et de formation identiques dans les deux groupes de jeunes**

Les jeunes ayant participé à une formation au cours de la première année après leur inscription à la mission locale sont aussi nombreux dans les deux groupes RCA et Civis, aux alentours de 45 %. La part de ceux ayant renoncé à participer à une formation pour des raisons d'argent est également équivalente dans les deux groupes, à un niveau relativement faible, autour de 14 %.

En revanche, le RCA a un effet sur la préparation du permis : les jeunes du groupe RCA sont légèrement plus nombreux à préparer le permis de conduire au moment de l'enquête (33 % en groupe RCA contre 29 % en groupe Civis).

Dans le groupe RCA comme dans le groupe Civis, 56 % des jeunes se déclarent à la recherche d'un emploi. L'effort de recherche, relativement élevé dans le groupe Civis, n'augmente pas dans le groupe RCA : près de 80 % des jeunes en recherche d'emploi en avril 2012 ont dans les trois derniers mois

contacté une entreprise, 70 % ont envoyé un CV ou une lettre de motivation, 54 % ont effectué des candidatures spontanées et 45 % ont répondu à une offre d'emploi.

La participation au programme n'est pas non plus l'occasion de l'approfondissement du projet professionnel. La proportion de jeunes sachant quel métier ils veulent exercer est identique dans les deux groupes (45 %). Il en est de même pour ceux ayant une idée de ce métier (37 %) et de ceux n'en ayant aucune idée (18 %). De même, uniquement 19 % des jeunes pensent avoir le diplôme nécessaire au métier qu'ils visent, une proportion plus faible de 2 points dans le groupe RCA sans que l'effort de formation ait pour autant progressé.

### **Au bout d'un an, le RCA n'augmente pas le taux d'emploi (par rapport au Civis)**

Un des effets potentiels attendus du RCA est d'accroître l'insertion des jeunes bénéficiaires dans l'emploi durable (par rapport au Civis). En effet, bénéficiaire d'une allocation mensuelle et garantie devrait permettre de renforcer l'attachement des jeunes à la mission locale, et par conséquent de mieux les conseiller et accompagner dans leur recherche d'emploi. D'autre part cela pourrait libérer certains jeunes de la contrainte du présent en levant des obstacles à l'embauche (problèmes de logement, paiement du permis, financement des frais liés à la mobilité) mais aussi en leur permettant de se concentrer plus sur l'élaboration de leur projet professionnel et sur la recherche d'emplois en meilleure adéquation avec leurs qualifications et/ou de meilleure qualité.

On observe qu'un an après le démarrage de l'expérimentation, le RCA n'a pas réussi à faire la différence. En effet, moins de la moitié des jeunes sont en emploi en avril 2012, qu'on leur ait proposé ou pas le RCA un an avant (47 % pour les jeunes du groupe RCA, 45 % pour ceux du groupe Civis<sup>5</sup>).

La qualité des emplois occupés par les jeunes ne diffère pas non plus entre les deux groupes : à titre d'exemple, dans les deux groupes, en avril 2012, seul un cinquième des jeunes en emploi occupent un CDI. Enfin, rappelons que les jeunes en recherche d'emploi réalisent des efforts de recherche comparables dans les deux groupes.

Au total, à l'issue de la première année d'expérimentation, le RCA ne suffit pas à amener à lui seul de façon performante les jeunes à l'emploi, dans un contexte de crise aggravée du marché du travail<sup>6</sup>. Il faut également rappeler que pour les jeunes les plus en difficulté accueillis par les missions locales, l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du Civis ou du RCA, même renforcé, prend souvent la forme d'un unique rendez-vous mensuel et de la participation à quelques ateliers.

### **Un taux d'emploi légèrement plus faible dans les premiers mois pour les jeunes bénéficiant de l'allocation**

L'accès à l'emploi dans le groupe Civis comme dans le groupe RCA augmente progressivement au cours de la première année d'expérimentation (graphique 1). La proportion de jeunes ayant travaillé dans le mois passe ainsi de 32 % en avril 2011 à 48 % en mars 2012 pour le groupe Civis. Lors des six premiers mois suivant leur inscription en mission locale, les jeunes du groupe RCA ont toutefois eu un taux d'emploi très légèrement inférieur à celui des jeunes du groupe Civis : 29 % pour les jeunes RCA en avril 2011, contre 32 % pour les jeunes Civis. De même, les jeunes en RCA sont un peu plus nombreux à avoir travaillé moins de 6 mois sur les douze derniers mois (59 % contre 56 %). Le moindre taux d'emploi des jeunes dans les premiers mois de leur RCA est dû à un moindre taux d'emploi à temps complet, alors que la part de jeunes à temps partiel est identique dans les deux groupes. Enfin, les jeunes en RCA travaillent moins souvent durant tout le mois.

Ce moindre taux d'emploi des jeunes suivis en RCA au cours des premiers mois pourrait être lié au fait que certains jeunes réduisent temporairement leur effort de recherche d'emploi parce qu'ils bénéficient d'une allocation, ou parce qu'ils se concentrent sur la recherche d'un emploi de « meilleure qualité ». Néanmoins on observe que la réduction du taux d'emploi concerne les emplois de qualité

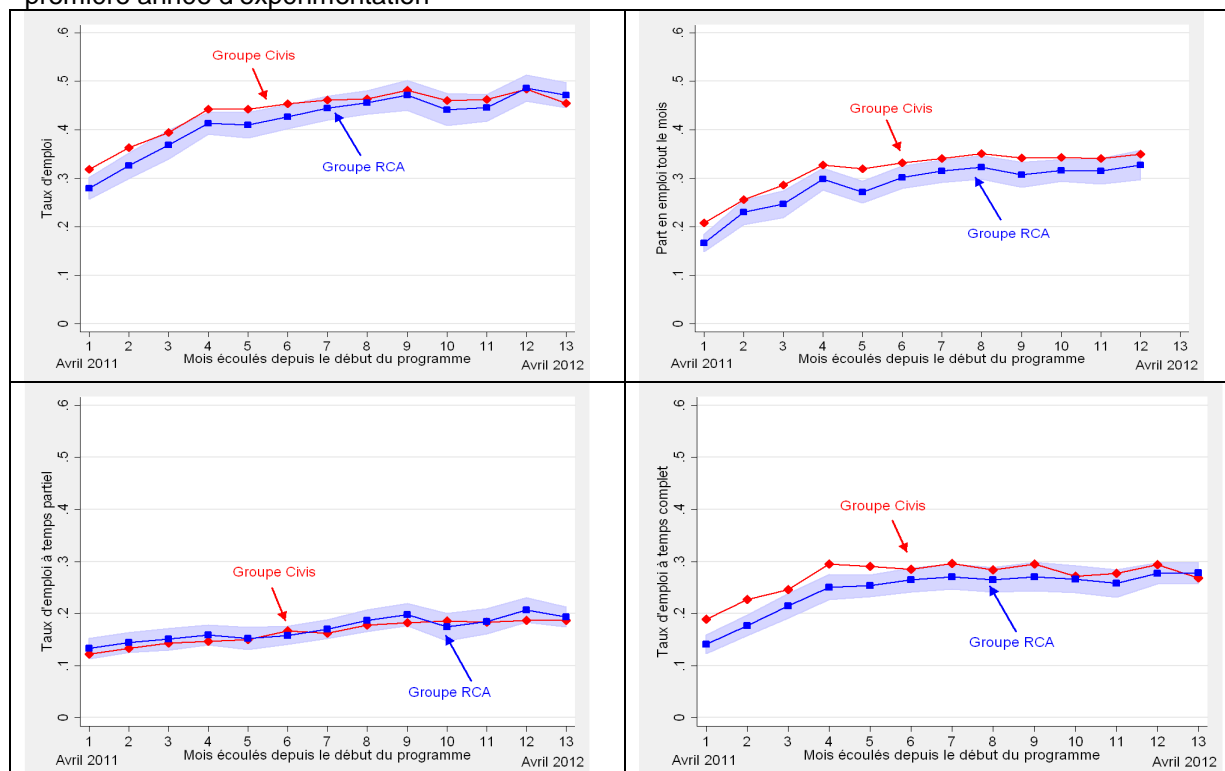
<sup>5</sup> La différence de 2 points de pourcentage entre les deux taux d'emploi n'est pas statistiquement significative, au sens où l'on ne peut pas déterminer si ce faible écart est dû au programme RCA ou au hasard.

<sup>6</sup> Les jeunes accueillis en mission locale, peu diplômés, ont été particulièrement touchés par la crise économique démarrée en 2008. En effet, le taux de chômage des jeunes est très élevé en 2011, à 22,0 %, tout comme le taux de chômage des personnes sans diplôme autre que le brevet, à 15,1 % (15 ans et plus).

(temps complet, emplois durant tout le mois). Ce léger effet désincitatif de l'allocation RCA était dans une certaine mesure prévisible lors de la mise en place du programme.

En effet, la théorie économique prédit qu'en cas d'augmentation des ressources inconditionnelles, le gain à reprendre une activité rémunérée diminue et l'attractivité de ces activités s'en trouve réduite. Il faut à ce titre noter que le dispositif RCA est dégressif en fonction des revenus mensuels et que l'allocation devient nulle pour les revenus supérieurs au smic net mensuel pour un emploi à temps complet tout le mois. Cela pourrait expliquer en partie pourquoi on n'observe pas de réduction des emplois à temps partiel, à la différence de formes d'emploi plus rémunératrices.

**Graphique 1. Taux d'emploi des jeunes du groupe RCA et des jeunes du groupe Civis, au cours de la première année d'expérimentation**



**Lecture :** en avril 2011 (mois 1), 29 % des jeunes du groupe RCA et 32 % des jeunes suivis du groupe Civis ont travaillé au cours du mois. La zone ombrée correspond à l'intervalle de confiance : si la courbe du groupe Civis entre dans cette zone, la différence entre les deux courbes peut être considérée comme non significative, au sens où l'on ne peut pas déterminer si le faible écart entre groupes RCA et Civis est dû au programme RCA ou au hasard. Les autres graphiques restreignent le type d'emploi, seulement les emplois ayant duré tout le mois, seulement les temps complets ou seulement les temps partiels.

**Source :** enquête quantitative de mi-parcours auprès des jeunes de l'expérimentation RCA, Crest / J-Pal / École d'économie de Paris.

### L'allocation de 250 € versée par la mission locale est venue se substituer en partie aux autres sources de revenu

La plupart des jeunes s'inscrivant dans une mission locale ne bénéficient pas de ressources propres puisque, le plus souvent, ils ne travaillent pas et ne disposent pas d'allocation chômage. Ils dépendent donc de l'aide financière et matérielle apportée par leurs proches pour vivre. En particulier, lors de leur inscription à la mission locale, environ sept jeunes sur dix habitent chez leurs parents. Le RCA permet d'apporter des ressources propres à ces jeunes, à hauteur de 250 € par mois s'ils ne travaillent pas ou ne bénéficient pas d'allocations chômage.

Pourtant au bout d'un an les jeunes du groupe RCA ne bénéficient pas en moyenne d'une progression conséquente de leurs ressources. En moyenne, les jeunes du groupe Civis disposent de 605 euros. Ce montant ne progresse que de 32 euros dans le groupe RCA.

Cet effet moyen cache des disparités importantes. Pour les jeunes disposant des ressources les plus faibles, bénéficier du programme conduit à une nette progression des ressources. Ainsi, parmi les jeunes du groupe RCA, les 15 % (respectivement 25 %) les moins dotés disposent en mars 2012 de 110 euros (respectivement 120 euros) de plus que les jeunes du groupe Civis. Pour les jeunes au milieu de la distribution des revenus (médiane), pouvoir bénéficier du RCA entraîne une hausse de 55 euros environ. En revanche, pour les 50 % de jeunes les plus dotés, le RCA n'augmente pas les ressources.

Cet effet s'explique d'abord par le fait que seulement 54 % des jeunes du groupe RCA se déclarent encore en RCA au bout d'un an. De plus une partie des jeunes perçoivent un salaire, qui vient en

partie se déduire des 250 euros en raison de la dégressivité de l'allocation. En outre une substitution s'opère entre les sources de revenu. L'expérimentation montre qu'en moyenne les parents réduisent l'argent qu'ils donnent à leurs enfants lorsque ceux-ci bénéficient de l'allocation RCA. Les revenus des jeunes tirés de petits boulots ou de stages en mars 2012 sont également légèrement plus faibles pour les jeunes du groupe RCA (par rapport à ceux du groupe Civis). Ils perçoivent enfin en moyenne des allocations chômage légèrement moindres. Ce dernier effet est une conséquence vraisemblable de la moindre activité des jeunes du groupe RCA durant les premiers mois de l'expérimentation.

Les jeunes du groupe RCA ne perçoivent pas de ce fait une réduction de leurs contraintes budgétaires en comparaison des jeunes du groupe Civis. Les proportions de jeunes déclarant avoir sur les douze derniers mois passé une journée sans prendre un repas (19 % dans le groupe Civis), ou avoir dû renoncer à des soins médicaux (24 %), ou encore avoir été en découvert bancaire (45 %) sont similaires dans les groupes RCA et Civis.

### **Le point de vue des conseillers des missions locales sur la mise en œuvre du dispositif**

Deux enquêtes quantitatives par téléphone ont été conduites en avril 2011 et 2012 auprès des référents de l'expérimentation dans les 82 missions locales participantes. Elles visent à connaître les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation, ainsi que l'opinion des référents quant au dispositif. Selon ces enquêtes, le RCA a permis aux conseillers de redéployer leurs efforts vers l'accompagnement des jeunes, étant déchargés de la recherche d'aides financières et de la répartition de ces dernières (le calcul de l'allocation RCA étant « automatique »).

Les référents semblent avoir une opinion assez positive du RCA en général. Pour de nombreux référents, les jeunes s'investissent davantage dans leur parcours que dans le cadre du Civis. Les innovations amenées par le RCA, la durée de deux ans et le suivi des jeunes quand ils sont en emploi, sont fortement appréciées.

Une majorité des référents est également favorable à une éventuelle généralisation du dispositif. Quand on leur pose la question d'un ciblage possible du RCA sur un public particulier en cas de généralisation, 68 % des référents pensent qu'un tel ciblage n'est pas souhaitable et qu'il faudrait que le RCA remplace totalement le Civis. Cela s'explique notamment par leur volonté de ne pas multiplier les dispositifs pour que l'offre de service des missions locales demeure lisible pour les jeunes.

Enfin, quand on demande aux référents à partir de quels critères le RCA devrait être proposé aux jeunes s'il était ciblé, près de la moitié d'entre eux répondent que le choix devrait se faire à la discrétion du conseiller, qui serait le mieux à même de déterminer si le jeune est suffisamment mature pour que le RCA lui soit profitable. Près de 3 référents sur 10 préféreraient que le ciblage se fasse selon les ressources des parents ou selon le niveau de diplôme.

### **Quels enseignements de l'expérimentation du RCA pour la « garantie jeunes » qui devrait être mise en place dans 10 territoires pilotes à partir de septembre 2013 ?**

Cette dernière partie tente de faire le point sur les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérimentation du RCA pour élaborer la « garantie jeunes », à partir des résultats de mi-parcours de l'expérimentation. **Il faudra attendre la fin de l'expérimentation pour disposer de résultats définitifs, le RCA pouvant avoir des effets différents sur la trajectoire des jeunes au bout de deux ans.**

De manière synthétique, la « garantie jeunes » pourrait répondre à deux grandes difficultés que rencontrent les jeunes, au travers de deux objectifs : un objectif redistributif - soutenir financièrement des jeunes en difficulté financière et éloignés du marché du travail, et un objectif d'insertion - aider les jeunes à s'insérer durablement sur le marché du travail.

Pour ce qui est du premier objectif, redistributif, le RCA souffre du défaut de ne pas être ciblé sur les jeunes les plus en difficulté financière. La « garantie jeunes » pourrait prévoir un ciblage sur les jeunes les plus en difficulté, soit parce que leurs parents disposent de faibles ressources, soit parce qu'ils sont en rupture avec ceux-ci.

Pour ce qui est du second objectif, d'insertion, le RCA, adossé au Civis, n'a pas permis de lever les freins à l'emploi rencontrés par les jeunes. De légers effets désincitatifs liés à l'allocation mensuelle semblent même s'être manifestés. La « garantie jeunes », pour être pleinement efficace, devrait ainsi prévoir des mécanismes différents de ceux du Civis ou du RCA. Deux directions sont envisageables : d'une part, redéfinir les contenus, l'intensité et les étapes-clés du programme d'accompagnement ; d'autre part, amplifier la logique de droits et devoirs du Civis (conditionnalité des aides et possibilités de cumul entre allocation et salaire).

### **Renforcer l'intensité du programme d'accompagnement et/ou la logique de droits et devoirs du Civis**

L'expérimentation montre que les jeunes répondent aux incitations dont ils font l'objet. Ils viennent en particulier plus à la mission locale, condition nécessaire pour bénéficier de l'allocation mensuelle RCA. Renforcer la conditionnalité de l'allocation pourrait ainsi constituer un levier intéressant pour stimuler les jeunes dans leur parcours d'insertion. Cela pourrait par exemple prendre la forme de versements contingents à la réalisation d'étapes cruciales dans ce parcours (définition d'un projet professionnel, rédaction de CV, prise de contact avec des entreprises...). A ce propos, dans le cadre de l'expérimentation RCA, certains conseillers ont regretté de ne pas pouvoir diminuer l'allocation versée à une minorité de jeunes, dans le cas où ceux-ci n'essayaient pas activement de s'insérer (mécanisme de réponse graduée).

L'expérimentation montre également qu'un surcroît de suivi par la mission locale ne suffit pas à augmenter le taux d'emploi ni les efforts de recherche (déjà assez élevés) de ces jeunes. Cela pose en miroir la question de l'efficacité de ces programmes d'accompagnement, dont les contenus, l'intensité et les étapes-clés pourraient être redéfinis. En particulier, pour les jeunes les plus en difficulté accueillis par les missions locales, l'accompagnement mis en œuvre dans le cadre du Civis ou du RCA, même renforcé, prend souvent la forme d'un unique rendez-vous mensuel et de la participation à quelques ateliers. Ainsi au bout d'un an en programme, seulement 45 % des jeunes savent quel métier ils veulent exercer, une proportion identique dans les deux groupes de jeunes.

### **Maintenir la possibilité de cumuler partiellement allocation et revenus d'activité**

Le RCA prévoit un cumul partiel entre allocation et revenus d'activité. Celui-ci prend la forme relativement lisible d'un cumul dégressif s'annulant pour une rémunération correspondant à 1 SMIC à temps plein sur le mois. Malgré cette possibilité de cumul, de légers effets désincitatifs se sont manifestés au cours des premiers mois de l'expérimentation. Cela plaide pour maintenir voire renforcer cette possibilité de cumul dans le cadre de la « garantie jeunes », et ce d'autant que le montant de l'allocation devrait être deux fois plus élevé que dans le cadre du RCA. Elle pourrait par exemple s'inspirer de la possibilité de cumul total entre allocation et revenus d'activité dont bénéficient les allocataires du RSA pendant les 3 premiers mois suivant leur reprise d'activité.

Par ailleurs, certains conseillers ont souligné l'intérêt que les jeunes puissent conserver leur allocation en suivant une formation. Cela pourrait notamment convaincre certains jeunes réticents à l'idée de suivre une formation en apprentissage, parfois jugée peu rémunératrice. Si, au bout d'un an, le RCA n'a pas significativement augmenté l'accès aux formations, une allocation plus substantielle pourrait avoir des effets plus positifs.

### **Le besoin d'expérimenter**

Cette étude montre la force et l'intérêt de procéder à une évaluation de l'effet des mesures mises en place. Le recours à un processus d'évaluation rigoureux a en effet permis de mieux comprendre l'impact de ces mesures. Il est donc important de se donner les moyens d'évaluer la nouvelle mesure avec autant de rigueur que ce qui a été fait pour le RCA, par exemple en expérimentant différentes modalités possibles de la garantie jeune dans les 10 territoires pilotes.